

Ville de 37150 BLERE

PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2009

Etaient présents : M. FORTIER Georges – Maire, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON Jean-Jacques, Mme OMNES Françoise, M. MORELLI Jean-Claude, Mme BABY Claudine, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine, Mlle MORISSET Carole, Mme PALISSEAU Laetitia, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, Mme DALAUDIER Nicole, M. OMONT Jean-Claude.

Absents excusés : M. RAFEL Jean-Serge, M. CANTIN Christian (*pouvoir à M. CHAUVEL*), Mme THOMASSIN Sylvie, Mme BERTHELOT Isabelle. M. DEJUST Jean-François.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h30 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire.
Mme Joëlle LE BRIS est nommée secrétaire.

POINT I – COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 23.09.2009

Sans observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT II – COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION GENERALE

Réunion du mercredi 7 octobre 2009

Objet : Projet d'arrêt du PLU

Monsieur le Maire souhaitait une présentation du projet de P.L.U., Plan Local d'Urbanisme, en commission, afin d'obtenir le consensus de l'ensemble des élus avant que celui-ci ne soit arrêté en séance publique du Conseil Municipal.

Il rappelle que c'est un document qui engagera la Commune de Bléré pour au moins les dix ans à venir et qu'il est important que le vote soit unanime.

Il remercie le groupe de travail, notamment messieurs Chauvel, Bisson, Perrault, Beaugé et Mme Omnès qui ont consacré beaucoup de leur temps à l'élaboration du futur document.

Il laisse la parole à Mademoiselle Lise VIOSSAT du Cabinet TOPOLIGER qui a élaboré ce dossier en concertation avec le groupe de travail et il la remercie de la qualité de sa prestation.

.../...

Mlle VIOSSAT présente, à l'aide d'un Power Point, la démarche retenue :

- les grandes étapes du dossier
- le contenu du dossier (rapport de présentation, PADD, les orientations d'aménagement, les plans de zonage, le règlement et les annexes informatives).

Document papier joint à ce compte-rendu.

Après cette présentation, le Maire invite l'assemblée à en débattre.

M. OMONT : Il dit tout d'abord que l'élaboration de ce dossier a été bien menée, en concertation avec tous les membres du groupe de travail.

Il souligne l'assistance de qualité de Mlle VIOSSAT du cabinet TOPOLIGER.

Il questionne sur la prise en compte du fuseau hertzien ainsi que sur le raccordement de la R.D. 52 (de Luzillé à Bléré) sur la déviation.

M. CHAUVEL lui apporte réponse et dit qu'il veillera à une annotation supplémentaire sur le projet. Toutefois, il est à noter que cet aménagement est positionné sur le plan du P.A.D.D.

En l'absence d'autres observations, le Maire fait approuver ce projet par l'assemblée. L'ensemble des présents émet un avis favorable. Ce projet sera proposé à l'approbation du Conseil Municipal du 21 octobre et sera ensuite transmis aux personnes publiques associées pour avis.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité**

② CULTURE – JEUNESSE – FÊTES – TOURISME - ASSOCIATIONS

Compte rendu de la réunion du 13 octobre 2009

Noël

Réunie pour préparer ces fêtes et faire le choix de l'animation du 19 décembre, la commission ne souhaite pas retenir l'idée d'un manège occupant la quasi-totalité du centre de la place, privilégiant un manège plus petit à installer derrière le chœur de l'église.

L'espace ainsi libéré sera réservé pour une décoration plus vaste inspirée de celle de l'an dernier afin de rendre visible la totalité de la place et de l'église en arrière plan.

Les animations « père Noël, maquillage, poneys, » seront renouvelées.

Concernant le spectacle, malgré une multitude de propositions, beaucoup ne peuvent être retenues, notre spectacle se déroulant en plein air.

La commission émet plusieurs choix qui restent à valider principalement au niveau des dates et possibilités par rapport au site.

Soirées théâtrales

La commission souhaite renouer avec le théâtre de Boulevard. Plusieurs propositions sont arrivées au cours de l'année, certaines à des prix très éloignés de nos budgets (12 000 € HT pour certaines).

Souhaitant mettre toutes les chances de notre côté, nous vous proposons pour un budget négocié de 7800€ TTC la pièce « CIEL MA MERE » dans une adaptation de Michèle LAROQUE jouée par des acteurs appréciés et déjà venus à Bléré (Michel JEFFRAULT, Evelyne GRANDJEAN, Vannick LEPOULAIN,.....)

La date retenue est le vendredi 5 mars 2010 pour éviter les élections régionales.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

.../...

COMMISSION D'URBANISME du Mercredi 14 octobre 2009

PC = Permis de construire

DP = Déclaration Préalable

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCELLAIRE	Zone du POS	AVIS DE LA COMMISSION
PC	DRAOUI LAHSEN EMILIE	REHABILITATION LOGEMENT	8 RUE PAUL-LOUIS COURIER	AE 214	UA	Dossier incomplet - justifier Type de logement eu égard au stationnem.
PC	SAS LES TROIS SOLEILS BRICOMARCHE	REHABILITATION SURFACE COMMERCIALE	42 AV. DU 11 NOV.	ZL 1083 1085 1110	UC	FAVORABLE
PC	THIERCELIN CARL	MAISON BUREAUX OSSATURE BOIS	RUE ALFRED NOBEL	ZM 287	UC	FAVORABLE S/réserve modification
PC	THIREAU LAURENT CARINE	GARAGE	62 RUE DE LA VARENNE	ZL 1141	UB a S	FAVORABLE
PC	PASHAUS LOUIS FAVREAU AURELIE	REHABILITATION CHANGEM. DESTINATION	4 RUE DE GRANDLAY	ZC	NB	FAVORABLE s/réserve précisions
PC	POLLET JEAN LUC	GARAGE	58 RUE DE LA CROIX DE BEAUCHENE	ZI 33	UB a	FAVORABLE
PC	MARY JEAN NOEL	EXTENSION HABITATION	2 LA CHOLTERIE	ZH 45 46 839	NC	AVIS RESERVE *
PC	ALLARD BORIS BRUNEAU SOPHIE	EXTENSION HABITATION	LES MORINS	ZV 24 25 39	ND	Dossier incomplet
PC	PICHONNEAU ALEXANDRE VALETTE AMELIE	EXTENSION HABITATION	14 AV. DE L AUVERDIERE	ZI 862	UB	FAVORABLE
DP	TAILLARD BERNARD	ABRI DE JARDIN	29 RUE DE LA VASSELIERE		UB s	FAVORABLE
DP	COUE FRANCK	ABRI DE JARDIN	31 RUE CHARLES SIMON		UB	FAVORABLE
DP	PAPIN ALEX ET GISELE	POSE DE VELUX	50 ROUTE DU VAU	ZV 672 A 677	NB	FAVORABLE
DP	JOANNESSE ROSELINE	NETTOYAGE PEINTURE	2 RUE DU 8 MAI	AC 478	UA b i	FAVORABLE
DP	RANGER GUY	REFECTION TOITURE	RUE DE LA COLINERIE	ZC 523	NC	FAVORABLE
DP	POLLET FABIENNE	MURET CLOTURE	58 RUE X DE BEAUCHENE	ZI 33	UB a	FAVORABLE
DP	ALEXANDRE MARIE CLAUDE	PISCINE	LA COLINERIE VALLET	ZC 677	ND	FAVORABLE
DP	HEURTEBISE FLORENCE	RAVALEMENT ET OUVERTURE	3 RUE DE CULOISON	ZL 1007	ND	FAVORABLE
DP	ERDF	TRANSFORMATEUR	RUE DE FIALE GRANDLAY	ZC 459	NC	FAVORABLE
DP	SCI JOBARTIM M. BARRE	AMENAGEM. 2 PLACES STATIONNEM.	2 RUE BELLE	AC 457	UA i	FAVORABLE
DP	AUTEILLIER FABRICE	POSE DE VELUX	18 RUE DU HERON CENDRE	ZI 834, 838, 846	UB	FAVORABLE
CU B	ETUDE MODOT p/ DELETAND	OPERATIONNEL	AVENUE DELAUNAY	AD 833 838	UB S	FAVORABLE

CU A = Certificat d'Urbanisme INFORMATIF

CU B = Certificat d'Urbanisme OPERATIONNEL

* Si l'on peut admettre que l'argumentaire architectural est recevable dans l'explication du projet, il ne règle pas le problème de l'intégration de l'extension dans l'environnement d'une part et dans le bâti ancien d'autre part. Les membres de la commission demandent l'avis de l'architecte conseil de la DDE
.../...

- **M. CHAUVEL** donne des précisions complémentaires pour le permis MARY.
Malgré la justification architecturale, la commission reste réservée et demande l'avis de l'architecte conseil de la DDE.

POINT III : P.L.U. – Arrêt du projet

En préambule, M. le Maire réitère ses remerciements à l'ensemble de la commission pour le travail accompli. Il dit que l'esprit de collaboration de cette équipe a porté ses fruits pour un dossier qu'il demande d'arrêter aujourd'hui.

Il précise qu'une réunion publique sera organisée juste après la consultation des personnes publiques associées et avant l'enquête publique.

Il donne lecture du projet de délibération.

Objet : Arrêt du PLU – Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire dit au Conseil municipal que l'arrêt du projet de PLU constitue un élément majeur de la procédure de révision et d'élaboration du PLU car il marque la fin de la première phase de la procédure.

Il rappelle que l'arrêt du projet de PLU a été précédé d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement à la séance du Conseil Municipal du 18 février 2009, que ce projet d'aménagement et de développement durable a fait l'objet de l'assentiment de l'ensemble des conseillers présents.

Il précise également que les modalités de la concertation définie par la délibération du 15 février 2007 ont été mises en œuvre, notamment la tenue de la réunion publique le 31 Mars 2009 et la mise à disposition en mairie d'un registre de concertation et d'un dossier d'information présentant le PADD et le projet réglementaire.

Il propose d'arrêter le projet du PLU après avoir clôturé la concertation et dressé le bilan conformément à l'article R. 123-18 du Code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 123-9 et suivants, L. 300-2 et R. 123-18 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 février 2007 prescrivant la révision du POS et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision ;
- Vu l'exposé du Maire ;
- Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;
- Considérant que la concertation de la population s'est déroulée selon les modalités fixées lors de la délibération du 15 février 2007, prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU ;
- Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux personnes publiques consultées qui en ont fait la demande ;

- **Clôture** la concertation et **dresse** le bilan qui fait l'objet d'une approbation unanime,
- **Arrête** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- **Charge** M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme annexé qui sera transmise aux personnes publiques associées énumérées ci après :

Préfet d'Indre et Loire,

Président du Conseil Régional du Centre,

Présidente du Conseil général d'Indre et Loire,

Présidente de la CCBVC,

Président du SCOT d'Amboise, Bléré, Château Renault

Président du SIVOM de Bléré Val Cher

Président de l'Institut National de l'origine et de la qualité « INAO »

Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Indre et Loire,

Président de la chambre des métiers d'Indre et Loire,

Président de la chambre d'agriculture d'Indre et Loire,

Maires des communes d'Athée sur Cher, Cigogné, Civray de Touraine, Dierre, la Croix en Touraine

- M. le Maire demande si quelqu'un veut s'exprimer sur le projet. Personne ne souhaite prendre la parole.
- M. le Maire fait procéder au vote.
- **L'arrêt du P.L.U. est prononcé à l'unanimité des membres présents.**

POINT IV : POINTS FINANCIERS

1. BUDGET DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le projet de décision modificative n° 2 du budget de la Commune

BUDGET COMMUNE
Décision modificative n° 2

Imputation	Nature dépenses	Dépenses			Recettes			Nature recettes	Imputation
		BP	DM	Total	BP	DM	Total		
Section de fonctionnement									
6713-824	Secours et dots (opérations façades)	60 000,00	20 000,00	80 000,00	0,00	34 748,00	34 748,00	Valorisation des travaux en régie (moulin + locaux Croix Rouge)	722-01
O22	Crédits pour dépenses imprévues	20 000,00	-20 000,00	0,00					
O23	Virement en section d'investissem.	970 323,00	34 748,00	1 005 071,00					
			34 748,00			34 748,00			
Section d'investissement									
					970 323,00	34 748,00	1 005 071,00	Virement de la section de fonctionnement	O21
2313-324	Travaux en régie / moulin	0,00	4 808,00	4 808,00					
2138-020	Travaux en régie / locaux Croix Rouge	0,00	29 940,00	29 940,00					
			34 748,00			34 748,00			
Total DM		69 496,00			69 496,00			Total DM	

*** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

.../...

2. AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL / GrDF

La Commune a signé un contrat avec GrDF en 1999 pour la distribution du gaz sur le territoire. La Commune perçoit à ce titre une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par les réseaux de GrDF (soit 2 588 € en 2009).

Aujourd'hui, le contrat initial doit être modifié pour se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008, relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions de réseaux publics de distribution. Avenant ci-joint.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le contenu de cet avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

3. MODIFICATION DU TARIF VACATIONS FUNERAIRES

La loi relative à la législation funéraire du 19 décembre 2008 nous impose de revoir les tarifs des vacations funéraires. « Pour réduire le coût global des funérailles supportées par les familles, le législateur a souhaité harmoniser sur l'ensemble du territoire le taux unitaire des vacations funéraires, entre 20 et 25 euros pour toutes les communes dont le taux n'était pas compris dans cet intervalle. Ce tarif sera actualisable par arrêté ministériel.

Des opérations de surveillance - même si elles sont toujours effectuées par la police municipale - ne seront désormais plus rémunérées comme par exemple le soin de conservation du corps, pose de bracelet, scellés.

Seule, la mise en bière lorsque le corps est transporté hors de la commune, l'exhumation, la réinhumation et la translation de corps donnent lieu au versement d'une vacation.

Des simulations ont été faites sur une année entière.

« En janvier 2009, on comptabilisait 49 vacations funéraires payantes. Avec la nouvelle loi, il n'y en aurait eu que 20 payantes... »

Soit un total de 509.00 € pour une année entière (ancienne version) et 500 € nouvelle version.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif à 25 €. Après consultation des communes du secteur, c'est le tarif qui a été retenu.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

POINT V : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Assainissement des Ouches

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché.

- Déclaration d'intention sur le devenir du Cher Canalisé

Le Maire donne lecture de la déclaration et commente celle-ci.

- Comptes-rendus des différents syndicats, E.P.C.I. et Comités de quartiers.

- **S.C.O.T.** : M. Chauvel dit que les 4 Communautés de Communes travaillent sur le dossier des ressources en eau.

- **C.C.B.V.C.** : M. GAUTHIER fait le point sur les dossiers de l'entretien du patrimoine de la C.C.B.V.C. et des dossiers en cours.

- . Agrandissement SOGAREP (63 emplois à 90)
- . Gendarmerie : le permis de construire sera déposé début janvier 2010.
- . Il précise que les ateliers relais construits seront tous occupés.

- Mme BAROU

- . donne le résultat de l'opération « communes propres » 4.6 T pour Bléré.
- . dit que le schéma départemental des gens du voyage est en révision : il est préconisé des terrains familiaux pour le secteur. A poursuivre.
- . réunion Cofiroute du 1 % Paysage : les projets pour l'A 85 sont à présenter avant décembre 2010.

§ M. le Maire évoque l'étude lancée pour l'agrandissement des déchetteries communautaires.

- **SATESE** : M. BEAUGÉ a remplacé M. BISSON au dernier Conseil Syndical (2ème réunion) en raison du problème de quorum lors de la 1^{ère} convocation.

- M. BISSON rappelle que le SATESE avait procédé à une étude – diagnostic des installations d'assainissement individuel – 10 dossiers avaient été dits prioritaires. Il est en train de relancer les particuliers concernés pour savoir si les travaux ont été effectués.

- **SIVOM** : M. BISSON signale que la balayeuse est presque hors d'usage. Il donne le résultat de l'audit fait auprès des communes sur les missions complémentaires qu'elles souhaiteraient.

- **COMITE DE QUARTIERS** : Mme OMNES précise l'organisation de deux réunions et donne les dates – 23 octobre (secteur rural) et en novembre pour l'autre secteur.

- M. OMONT souhaiterait, dans la mesure du possible, avoir communication des éléments des dossiers traités en commission.

- M. le Maire donne les différentes dates des prochaines manifestations et réunions.
Les prochains conseils sont fixés aux mercredi 18 novembre à 20h30 et 16 décembre à 19 H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.